

7

Commission permanente Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. PERRIN

49828

12 - Aménagement et développement des territoires

Contrat départemental de solidarité territoriale 2023 - 2028 de Montfort Communauté - Actualisation de la programmation de fonctionnement 2024

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental des 23 juin, 29 septembre 2022 et 8 février 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 10 juin 2024 ;

Expose :

Avec la mise en place d'une 4^{ème} génération du dispositif des contrats départementaux de solidarité territoriale représentant une enveloppe financière globale de 80,3 millions d'euros pour la période 2023 - 2028, le Département d'Ille-et-Vilaine a souhaité associer une nouvelle fois les 18 établissements publics de coopération intercommunale à la co-construction d'un projet partagé, bâti sur une vision commune des enjeux locaux et en cohérence avec les priorités des politiques portées par le Département.

L'enveloppe fonctionnement 2024 de la communauté de communes de Montfort Communauté est de 129 678 euros.

La programmation de fonctionnement 2024 a fait l'objet d'une présentation en Commission permanente le 10 juin 2024, avec une approbation pour un montant de 120 700 euros et un reste à affecter de 8 978 euros. Il est proposé une actualisation de cette programmation prenant en compte deux nouvelles demandes :

- organisation de la 1^{ère} édition du festival des Petits Géants, portée par Montfort Communauté, avec un subventionnement à hauteur de 2 200 euros ;
- organisation d'un spectacle humoristique pour les séniors, porté par Montfort Communauté, avec un subventionnement à hauteur de 1 800 euros.

Le comité de pilotage territorial du contrat départemental de territoire de Montfort Communauté s'est réuni le 10 juillet 2024. Le conseil communautaire s'est réuni le 26 septembre 2024 et a validé cette modification de programmation 2024.

Décide :

- d'approuver l'actualisation de la programmation du fonctionnement 2024 pour le contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 de Montfort Communauté, jointe en annexe.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242700

Pour extrait conforme